

N° CP 8<sup>e</sup>/86-06  
Séance du 10 NOV. 2006

**PROGRAMME E058  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
ANIMATION THEATRALE SCOLAIRE EN LANGUE REGIONALE (DIALECTE)  
DANS LES COLLEGES  
ANNEE SCOLAIRE 2006/2007**

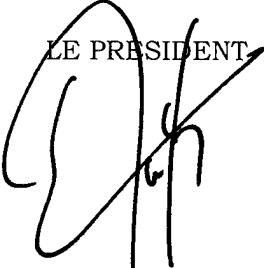
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3<sup>e</sup>/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération 2006/I-8/04 du 8 décembre 2005 relative au BP 2006 Programme Langue et Culture Régionales,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le versement d'une subvention au Collège épiscopal de Zillisheim pour un montant de 2500€.
- l'aide sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, enveloppe 20306, fonction 28.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER